

Objet : Consultation nationale sur les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège

1. Enjeux et finalités

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rendu publics le 9 avril 2015 ses projets de programmes pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2, 3 et 4).

Chaque programme de cycle est organisé en trois parties complémentaires :

- la première présente synthétiquement les principaux enjeux et objectifs de formation du cycle, dans la perspective globale de la scolarité obligatoire et de l'acquisition progressive de la culture commune définie par le socle commun ;
- la deuxième rassemble les contributions des champs disciplinaires ou disciplines à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun, sous la forme d'un tableau ne retenant que la part essentielle de ces contributions ;
- la troisième précise, par champ disciplinaire ou discipline, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les compétences et les connaissances à acquérir et mobiliser, des pistes de méthodes, de démarches et d'outils auxquels les enseignants peuvent recourir, des repères de progressivité pour organiser la formation des élèves durant les trois années du cycle.

La consultation engagée par la ministre de l'éducation nationale a pour objectif d'associer les personnels à la réflexion collective et de recueillir des avis, des réactions et des suggestions sur les projets de programmes. Il convient donc de faire en sorte que cette consultation soit la plus large possible et mobilise pleinement la communauté éducative et l'ensemble des enseignants des établissements de l'AEFE.

Plus précisément, la consultation doit permettre de mesurer :

- l'adéquation entre les ambitions affichées par les projets de programmes, le cadre horaire disponible pour la mettre en œuvre et les capacités des élèves ;
- la relation entre les attendus de fin de cycle et l'évaluation des acquis des élèves ;
- la continuité des apprentissages entre les cycles ;

- la lisibilité des projets ;
- la pertinence des contenus d'enseignement proposés au regard des objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

2. Modalités de mise en œuvre

La consultation se déroulera pendant une période de 5 semaines ouvrables, du 11 mai au 12 juin 2015. Pendant cette période, les personnels consultés pourront exprimer leurs avis et formuler leurs propositions via un questionnaire individuel en ligne accessible directement depuis le site éducol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/>

Cet espace numérique dédié aux consultations permettra aux équipes de télécharger :

- les projets de programmes du CSP (cycles 2-3-4) ;
- les textes d'organisation des enseignements à l'école et au collège (grilles horaires, liste des enseignements pratiques interdisciplinaires etc.)

Cet espace permettra également de recueillir des contributions complémentaires, individuelles ou collectives, en plus des réponses apportées dans le cadre du questionnaire en ligne.

Les personnels d'enseignement recevront sur leur messagerie académique ou professionnelle un courriel d'information leur précisant les modalités d'accès au questionnaire.

Dans le cas où ils ne reçoivent pas de courriel, ils peuvent s'inscrire sur la page :

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/>

Ils recevront ensuite les liens leur permettant d'accéder au questionnaire en ligne.

La réflexion collective des personnels sur les projets de programmes pourra s'appuyer utilement sur les instances dédiées dans les écoles et les collèges : conseil des maîtres dans le premier degré, conseil d'enseignement et conseil pédagogique dans le second degré. Pour les programmes du cycle 3, il serait intéressant de mobiliser le conseil école-collège.

Une synthèse nationale de cette consultation sera produite par la direction générale de l'enseignement scolaire, rendue publique et transmise au CSP.


Damien Durand
Chef du service pédagogique